

**SÉJOUR
SKI/MONTAGNE
À ANCELLE
DU 20 AU 26 FÉVRIER
2022**



Directrice :
Bocquet Charlotte

LE PROJET ÉDUCATIF MUNICIPAL

La municipalité de Fontenay-sous-Bois place les questions d'éducation au tout premier plan de ses priorités et couvre par ses actions, de la petite enfance à l'âge de la majorité un large champ d'activités.

Le projet éducatif municipal définit les orientations éducatives et entend donc être, de façon transversale, le référentiel commun partagé par les élus, l'ensemble des services et des personnels titulaires et occasionnels œuvrant dans le champ éducatif. Il est également un outil pour susciter les citoyens à prendre leur place dans les différents débats autour de l'éducation et dans les projets de développement de l'action éducative municipale.

L'acte éducatif dans son ensemble, est réalisé par une multitude d'acteurs : la famille, l'éducation nationale, la commune et d'autres partenaires associatifs. Cependant, il est entendu que la responsabilité d'éducation de chaque enfant reste d'abord l'affaire des parents.

La Caisse des Écoles de Fontenay-sous-Bois, établissement public communal, est en charge de l'organisation et de la gestion des activités périscolaires de la commune. Ses orientations et ses actions sont définies par son Comité d'Administration composé de membres désignés du conseil municipal, de membres élus par les usagers et personnalités désignées. Ces dernières s'inscrivent de façon complémentaire dans le sens des orientations et de la politique de la ville, des finalités et des valeurs du Projet Educatif Municipal.

En ce sens, la Caisse des Écoles développe les « politiques publiques » en direction des populations « scolaires enfants et jeunes » de la ville de Fontenay-sous-Bois. Elle définit et organise avec ses services les ressources nécessaires à la mise en œuvre cohérente des différents projets et actions.

La Caisse des Écoles est l'organisateur pour la ville de Fontenay-sous-Bois des « accueils collectifs de mineurs » (ACM) regroupant les accueils de loisirs, les mini séjours, les séjours vacances. Elle inscrit ses actions dans une démarche visant à défendre et promouvoir les activités de loisirs éducatifs et le droit aux vacances pour tous. Elle détermine et finance ses projets.

La gestion et l'organisation des séjours vacances enfants et jeunes sont confiées au service vacances de la Caisse des Écoles. L'activité du service a pour but d'en promouvoir l'accès au plus grand nombre dans un cadre des orientations du projet éducatif municipal et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Projet Educatif municipal s'articule autour de quatre axes éducatifs transversaux :

L'épanouissement de l'enfant et du jeune et l'accompagnement à la réussite scolaire,
L'action contre les inégalités sociales,
L'accompagnement à la fonction parentale,
L'éducation à la citoyenneté

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Afin de répondre au Projet Educatif Municipal, il convient de définir des principes et adopter une démarche pédagogique commune à l'ensemble des agents qu'ils soient permanents ou vacataires du service vacances.

Le respect de ces principes définit la démarche pédagogique, qui agit comme un fil conducteur et une base de travail sur lesquels les agents du service vacances construisent leurs réflexions et leurs actions.

Notre démarche s'appuie sur 7 principes :

- ⇒ Le souci permanent de l'intérêt éducatif de nos actions
- ⇒ Faire vivre la solidarité entre et avec les enfants/jeunes et les adultes
- ⇒ Promouvoir le vivre ensemble et les valeurs de respect, de laïcité, de tolérance et de partage
- ⇒ Une adéquation entre le dit et le fait, le caractère d'exemplarité des adultes
- ⇒ Permettre aux enfants d'être acteur et auteur de leurs vacances
- ⇒ Accompagner les enfants dans leurs apprentissages
- ⇒ Le respect des besoins fondamentaux de l'enfant/jeune, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation, l'hygiène, la santé et le rythme de vie

LE CENTRE DE VACANCES

Ce séjour se déroule du 20 au 26 février 2022 et se compose de 40 enfants et 7 encadrants.
Les enfants ont entre 8 et 10 ans.

Le chalet se trouve sur la station d'Anelle, petite station familiale réputée pour son ensoleillement. Elle se situe au milieu d'une nature omniprésente avec une végétation digne d'une carte postale.

Anelle se situe à 1340m d'altitude et le haut de la station 1807m. Cette station propose des pistes adaptées au niveau de chacun et des pistes spéciales pour la luge.

Le lieu d'hébergement se situe en pied de pistes proposant un accès direct à la station.

Nous sommes en pension complète. Le petit-déjeuner est jusqu'à 8h45, le repas du midi est à 12h15 et le repas du soir à 19h.

Il est proposé des chambres de 4/5 /6 lits avec des sanitaires complets. Sur place, on peut trouver un local de ski, une salle d'activité, une salle à manger spacieuse avec vue sur les pistes.

Le déplacement entre la Mairie de Fontenay-sous-Bois et le chalet se fera en car jusqu'à la gare de PARIS LYON, puis en TGV jusqu'à Grenoble où nous prendrons un car jusqu'à Anelle. Nous déjeunerons le midi dans le train, pique-nique prévu par l'organisateur.

De même pour le retour, un pique-nique et un goûter seront préparés par le centre.

LES OBJECTIFS DU SÉJOUR

Les valeurs éducatives principales de ce séjour s'articulent autour de la découverte du milieu montagnard au travers des activités sportives et environnementales.

Les objectifs pédagogiques du séjour sont les suivants :

- **L'épanouissement de l'enfant à travers le jeu, la découverte et l'apprentissage sur différentes thématiques telles que :**
 - Différente activité, des jeux sur la thématique de la montagne
 - La découverte du Ski, luge, visite du village

- **L'autonomie progressive des jeunes lors du séjour à travers :**
 - L'apprentissage des gestes barrières et de la distanciation sociale à travers de jeux et de temps d'échanges dû aux nouvelles règles sanitaires en lien avec la covid-19.
 - La préparation des affaires de la journée (gourde remplie d'eau, crème solaire, tenue de ski et adaptation du reste des affaires selon l'activité) qui sera vérifiée de manière ludique par l'équipe d'animation avant le départ en activité.
- **Le respect et l'ouverture aux autres grâce à :**
 - La découverte d'un milieu
 - La mise en place d'un temps d'échange le matin

LES ACTIVITÉS

Le ski est la principale activité du séjour ainsi, nous proposerons sur 4 journées du ski alpin. Des forfaits sont prévus pour tous les enfants, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Cette activité sera animée par l'équipe d'animation. Les animateurs sont responsables des séances de découverte du ski.

Des veillées seront organisées durant les soirées.

Nous proposerons également la visite du village, de la luge et des activités extérieures.



JOURNÉE TYPE

7h/8h45 : Réveil et petit déjeuner

9h : Petit déjeuner terminé

9h15/ 10h15 : Départ des groupes pour le ski

12h : Retour sur le centre

12h15 : Repas sur le centre

13h /13h45 : Temps calme

14h/ 17h : Ski

16h/16h30 : Le goûter

17h30/19h : Douche /Temps libre/ Remplir le Blog

19h : Repas

20h/20h15 : Brossage de dents/ Pyjamas

20h15/ 21h15 : Veillées

21h30 : Couché

ENCADREMENT ET SÉCURITÉ

L'équipe pédagogique se compose de : 1 directeur et 6 animateurs

Les accueils collectifs de mineurs (séjours vacances) sont organisés dans un cadre réglementaire (code de l'Action Sociale des familles - la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports).

Les activités proposées se déroulent dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'activité de ski est conçue comme une activité de loisirs et de découverte.

À ce titre, elle est dispensée par l'équipe d'encadrement.

Les enfants seront répartis par groupe de niveau, nous allons procéder au test la première journée.



L'équipe pédagogique

L'équipe d'animation

Bocquet Charlotte : Directrice du séjour (BAFD 4ièm partie validé)

Abaab marwan : animateur et assistant sanitaire (Bafa)

Veeravelli Elina : animatrice (Bafa)

Coutanceau Romane : animatrice (Bafa)

Sinayoko Djenaba : Animatrice (Bafa)

Desmares Colin : animateur (Bafa)

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Le courrier

Le courrier est la forme de communication qui sera privilégiée pendant le séjour. Ainsi les enfants enverront, si possible, 1 courrier aux parents. Nous conseillons aux parents de joindre une enveloppe adressée et timbrée. Très attendus aussi par les enfants/jeunes, il est conseillé aux familles d'envoyer également un courrier pendant le séjour.

Le message internet/ le blog

Régulièrement, un message sera rédigé et posté sur le blog du centre de vacances, accessible depuis le site internet de la ville de Fontenay-sous-Bois.

Toutes les informations relatives à l'utilisation du blog sont confidentielles et seront envoyées par courrier.

Le séjour se déroulant dans une zone où internet est en bas débit, nous ferons notre possible pour alimenter le blog de nouvelles et de photos.

En cas de besoin

Il n'y aura pas possibilité de joindre directement la direction du séjour. En cas d'urgence, contactez la Caisse des Ecoles. Si, durant le séjour votre enfant doit consulter un médecin (maladie, accident...) ou si un problème survient, la direction de séjour contactera directement les parents concernés.

INFORMATIONS DIVERSES

L'argent de poche

Toutes les dépenses liées au fonctionnement du centre de vacances sont incluses dans la participation aux frais de séjours. L'argent de poche reste donc facultatif et n'a que très peu d'utilité (achat de carte postale, timbres, etc.). Par conséquent, il est limité à 10€ pour les enfants de 6 à 11 ans.

Objets personnels

Ils sont déconseillés et ne peuvent être apportés que sous la responsabilité individuelle de chaque participant. En cas de perte, vol ou de détérioration, ils ne sont pas pris en charge par les assurances.

Le téléphone portable

Il n'est pas autorisé pour les enfants sur le séjour.

Linge et trousseau

Il est important de bien marquer le linge. Les enfants ne reconnaissent pas toujours leurs vêtements. De même, les enfants/jeunes peuvent avoir des vêtements similaires. Le nom de l'enfant sur l'étiquette du vêtement est suffisant.

Il est également déconseillé d'acheter des vêtements neufs ou de mettre de vêtements de marque ou de valeur (financière et/ou affective).

Nous demandons aux parents de respecter le trousseau (disponible sur internet dans la rubrique «***Découvrir les séjours***»), les recommandations de la direction de séjour est de ne pas surcharger les valises des enfants.

Traitements médicaux et visite chez le médecin

Si votre enfant a un traitement ou un PAI à prendre pendant le séjour, vous devez le confier à l'assistant (e) sanitaire le jour du départ dans une poche plastique au nom de l'enfant avec l'ordonnance.

Sans ordonnance, nous ne pourrons pas donner le traitement à l'enfant.

Il en est de même pour l'homéopathie et les huiles essentielles. En cas de visite chez le médecin, les frais seront avancés par la caisse des écoles et vous serez prévenu par téléphone.

Groupe de Fontenay-sous-Bois

Chalet de l'arche, Pré Joubert

05260 Ancelle

Caisse des écoles

01.49.74.74.09



Les mesures sanitaires

Avant le séjour

L'équipe devra avoir le pass vaccinal



Pour les jeunes de +12 ans et 2 mois, ils devront avoir une attestation de vaccinations valide



Les jeunes devront obtenir un résultat négatif au RT-PCR 72h avant le séjour OU Antigénique le 24h avant le séjour

Prise de température du jeune avant le départ de la maison

T° supérieur 38°C = PAS DE SÉJOUR

CAS CONTACT = PAS DE SÉJOUR

+ 12ans et 2 mois pas d'attestation = PAS DE SÉJOUR



Au départ et retour



Un accompagnateur par famille
Port du masque obligatoire
Respect des distanciations
Eviter les attroupements

Tout au long du séjour

L'équipe d'animation portera un masque et le changera toutes les 4h

Les prestataires et les équipes techniques devront porter un masque en présence d'enfants

Nous serons vigilants au maintien d'une distanciation de 1 à 2 m à chaque instant selon les situations. Les activités tiennent compte de la distanciation physique et des gestes barrières.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE



SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



En extérieur si + 2m entre les personnes le masque n'est pas obligatoire



Le lavage des mains aura lieu plusieurs fois par jour à l'aide de savon (privilegié) ou de gel hydroalcoolique.

A proximité de chaque lieu d'activité, le nécessaire sera à disposition sous contrôle d'un encadrant.

Les jeunes devront porter un masque et le changer **toute les 4h** ou lorsqu'il est humide.

Pour faciliter la gestion des masques par l'équipe d'animation, nous demandons aux familles de prévoir des **masques jetables** "grand public filtration supérieur à 90%" (4 par jours soit 48 masques)

5 FAÇONS DE NE PAS PORTER SON MASQUE



Le masque doit couvrir le nez la bouche le menton en continu

